



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E193233

VALABLE JUSQU'AU 28/03/2024

ÉDITÉ LE 25/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/11/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 891254641

Siret : 891 254 641 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8502906

Assurance Responsabilité Travaux :

UNIRE IBMA-2002359-A

Assurance Responsabilité Civile :

UNIRE IBMA-2002359-A

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CENTRAL ENERGIE CONCEPT

68 RUE MONTFERRAT RECOURS
38200 CHUZELLES

Téléphone : 07 65 83 65 65

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : tom.cec69@gmail.com

Responsabilité légale :

TOM ONE (879 868 370) / AMSELLEM TOM PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	29/03/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/06/2022
5241	Installation de chauffage solaire et ecs	29/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	29/03/2022
o Chaudière bois	29/03/2022
o Poêle ou insert bois	29/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	28/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.